

MÉMOIRE

**À Monsieur Russel Copeman
et à tous les membres de la commission parlementaire.**

De : Sylvie Dionne,

Mesdames, messieurs,

Je suis commis comptable dans un CPE des Laurentides. Je m'occupe de l'administration, représentant 40 responsables de service de garde VF(225 places) et une installation (36 places).

Ici, à notre CPE, nous nous faisons un devoir de respecter les règles budgétaires, les normes financières avec toute la complexité d'un CPE. Nous nous assurons également que l'argent qui nous est versé par le ministère soit vraiment redistribué à 100% à qui il doit aller c'est-à-dire aux enfants (et non dans nos poches). Que les CPE fautifs seulement soit pris en charge et contrôlés de plus près. La majorité des CPE avons prouvé à plusieurs reprises que nous méritons que notre belle entreprise d'économie sociale reste à l'abri de la privatisation. Ne nous l'enlevez pas pour la remettre insidieusement entre les mains de d'autres personnes à moindre coût.

Malheureusement, je constate que le ministère nous met devant les faits accomplis, nous remet les règles budgétaires après le début d'année de référence et qu'il est très difficile d'apporter à temps des correctifs adéquats.

Pourquoi tout ce branlement de combat ?? Que se cache-t-il derrière tout ça ?

La transparence et la clarté doivent se vivre dans les deux sens. Je demande que le projet de loi 124 soit abandonné.

Je demande plutôt que le système présent soit amélioré, recalculé, ajusté et bonifié.

Sylvie Dionne